

CANNABIS ET DON DU SANG

Par Profil supprimé Postée le 16/10/2009 16:36

Bonjour,
La consommation de cannabis (fréquence: une fois par mois) empêche-t-elle de donner son sang?
Merci.

Ou sinon à partir de combien de temps d'abstinence peut-on donner son sang?

Mise en ligne le 19/10/2009

Bonjour.

Nous tenons tout d'abord à vous préciser que nos compétences n'étant pas médicales, il nous est impossible de vous répondre de manière certaine et garantie. Aussi, le seul avis qui puisse faire foi est celui de la personne qui réalise l'entretien préalable à tout don du sang. Nous vous rappelons également que le don du sang demeure un acte parfaitement anonyme.

De plus, comme vous pouvez le constater dans le lien ci-dessous, les contre-indications au don comme citées par l'établissement français du sang (EFS) concernent principalement le risque infectieux et donc davantage le mode de consommation que le produit lui-même.

A titre indicatif, sachez que pour une consommation occasionnelle comme vous la décrivez, le principe actif du cannabis, le tétrahydrocannabinol, est détectable durant environ 5 jours dans les urines, mais pas plus de 24 heures dans le sang, dont il est donc rapidement éliminé.

Nous conseillons donc de se déplacer pour un don 2 jours après toute consommation. A partir de là, il nous semble évident que la plus grande transparence soit de rigueur lors de l'entretien préalable au don, ce d'autant que celui-ci est, rappelons-le, anonyme.

Cordialement.

En savoir plus :

- Don du sang : indication et contre-indication